

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24428613

Déposé
12-09-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0428174232

Nom(en entier) : **PATHAL**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Chemin Duhem(PL) 68
: 7782 Comines-Warneton**Objet de l'acte :**STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), DEMISSIONS, NOMINATIONS

Il résulte d'un acte reçu par Anthony Leleu, notaire associé à la résidence de COMINES, en date du 10/09/2024, qui sera enregistré dans le délai légal, que l'assemblée générale a pris les décisions suivantes, ci-après reprises par extrait :

Première décision – Refonte des statuts suite à l'entrée en vigueur du CSA.

L'assemblée décide d'adapter les statuts suite à l'entrée en vigueur du Code des sociétés et des associations, sans modifier l'objet de la société.

L'assemblée décide d'intégrer dans les statuts :

- une procédure relative à la cession des actions de la société
- le principe de la gestion de la société par un conseil d'administration basé sur le fonctionnement collégial

A cet effet, il est décidé d'adopter une refonte intégrale des statuts, en remplaçant le texte actuel pour le texte qui suit, qui sera conforme au Code des Sociétés et Associations et aux principes édictés ci-avant.

(le texte intégral des statuts est déposé)

Deuxième décision – siège de la société.

L'assemblée confirme que le siège de la société est établi actuellement à 7782 Ploegsteert, Chemin Duhem 68.

L'assemblée décide de ne pas faire usage de la faculté de publier une adresse internet et une adresse électronique.

Troisième décision: Pouvoirs et procurations.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour exécuter les résolutions prises ci-dessus et au Notaire pour établir et déposer conformément à la loi le texte coordonné des statuts.

Pièces déposées conjointement : expédition de l'acte – statuts coordonnés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE,
Anthony Leleu, Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").